



Indemnisation mensualites credit suite itt

Par **MICHEL**, le **14/07/2011** à **09:24**

Bonjour,

J'ai souscrit un crédit avec mon épouse comme co emprunteur. Je suis en arrêt maladie depuis trois mois, je vais donc contacter l'assurance afin qu'il prenne en charge les mensualités. Néanmoins, j'ai un doute. Est-ce que l'assurance peut refuser cette prise en charge, compte tenu que mon épouse (co emprunteur) travaille.

Par **chaber**, le **14/07/2011** à **18:10**

Bonjour,

il faudrait connaître exactement les conditions de votre contrat concernant cette clause, et/ou de celui de votre épouse, si elle-même est assurée.

Si le contrat est à votre nom seul, que vous êtes l'emprunteur et votre épouse caution, il ne devrait pas y avoir de problème